

Autisme : des familles ciblées par les services sociaux

Solène Cordier

Des parents dénoncent des enquêtes pour maltraitance dues à la méconnaissance du handicap de leur enfant

Mère fusionnelle », « nomadisme médical », « syndrome de Münchhausen par procuration »... Les mêmes termes se retrouvent, de dossier en dossier, pour caractériser les comportements des parents d'enfants autistes qui se retrouvent dans le viseur de l'aide sociale à l'enfance (ASE). De nombreuses familles dénoncent depuis des années, sans rencontrer grand écho, l'acharnement dont elles s'estiment victimes et qu'elles attribuent à la méconnaissance, en France, des manifestations des troubles du spectre autistique (TSA).

Pour elles comme pour les autres, bien souvent, tout commence avec un courrier, envoyé par les services sociaux du département. La famille destinataire apprend à sa lecture qu'une « information préoccupante », concernant un ou plusieurs de ses enfants, a été émise à son encontre, sans qu'elle sache nécessairement par qui, ni pourquoi. Ces procédures d'alerte, qui permettent de signaler un enfant en danger ou en risque de danger, peuvent être faites par les institutions en contact avec les enfants – l'éducation nationale étant un gros pourvoyeur – ou par des particuliers. Elles déclenchent une enquête administrative qui a pour objectif, justement, d'évaluer le danger supposé, et peut à terme conduire à une saisie du parquet.

C'est le début de la « spirale infernale », résume Marion Aubry, vice-présidente de TouPi, une association d'entraide. Les comportements des autistes (tri alimentaire, hypersensibilité sensorielle) peuvent être confondus, pour un œil non averti, avec des signes de maltraitance ou de défaillance éducative.

Pour Cécile (elle a requis l'anonymat), mère de trois enfants issus de deux unions, l'engrenage a débuté fin 2011. Alertée par le médecin de la crèche d'un possible autisme concernant son fils, elle se rend au centre d'action médico-sociale précoce le plus proche. « A l'époque, mon plus jeune fils avait trois ans et demi, quatre ans. Il ne me regardait jamais, il pleurait énormément, avait une façon de jouer très spécifique, en alignant les objets. Il pouvait rester des heures à la même place sans bouger. Tout le tableau clinique de l'autisme, comme je l'ai appris plus tard. » Mais la pédopsychiatre balaie d'un revers de main ses soupçons, évoque une « dysharmonie évolutive ». Elle accuse Cécile de projeter des angoisses sur ses enfants et de vouloir à tout prix qu'ils soient malades. Le fameux syndrome de Münchhausen par procuration.

Cécile insiste pourtant pour faire établir un diagnostic, sans succès, ce qui est assez fréquent. A la même période, le père de ses deux aînés, dont elle est séparée, décède. Elle prend rendez-vous au centre médico-psychologique (CMP), dont la mission est d'accueillir les personnes en souffrance psychique, pour obtenir de l'aide et un suivi pour ses fils, dont les comportements l'inquiètent. Mais, là encore, le contact passe mal. Son cadet s'entend dire qu'il est « victime d'un défaut éducatif lié au décès de son père ». « Il est sorti de cet entretien complètement traumatisé », se souvient Cécile. Elle proteste, refuse de retourner au CMP.

Quelque temps plus tard, elle reçoit une lettre des services sociaux. Elle apprend qu'elle fait l'objet d'une information préoccupante, qui aboutit à la mise en place, pendant un an, d'une aide éducative à domicile. « Des éducateurs venaient prendre le café à la maison, regardaient comment ça se passait. Ils étaient très intéressés par mon deuxième fils. Au bout de six mois, ils ont voulu le placer en internat éducatif. A partir de ce moment-là, j'ai vraiment pris peur et j'ai commencé à me renseigner sur les groupes Facebook de parents d'enfants autistes pour savoir comment réagir. »

Peur des services sociaux

Grâce aux réseaux sociaux, elle réussit à obtenir en urgence une consultation à l'hôpital Robert-Debré, à Paris, qui dispose d'une cellule spécialisée dans le repérage de l'autisme. En 2013, c'est confirmé. L'aîné a un diagnostic de dysphasie (trouble du développement de la parole et du langage) avec un retard mental, le cadet présente des troubles de l'attention et le benjamin est autiste. Elle prévient immédiatement les services sociaux, qui depuis des mois l'accusent de chercher à médicaliser sa famille.

« On m'a alors menacée de judiciariser mon dossier si je ne poursuivais pas l'aide éducative à domicile. Mais je ne me suis pas laissée faire, j'avais enregistré la conversation, et je le leur ai dit. » L'effet est immédiat. Depuis ce rendez-vous, elle n'a plus jamais eu de nouvelles de l'aide sociale à l'enfance. Mais elle garde de cette épreuve, qui l'a « laminée » et s'est conclue par son divorce, une peur bleue des services sociaux. « Après tout ça, il est arrivé que je me retrouve dans des situations financières très délicates, mais j'ai préféré me priver de nourriture plutôt que d'aller voir une assistante sociale », reconnaît-elle.

Dans le cas de Cécile, les dégâts restent cependant limités. La situation emblématique de Rachel Diaz, mère de trois enfants, dont deux autistes, témoigne, elle, du pire. Après une information préoccupante qui s'est transformée en signalement, dans un contexte de conflit avec le père des enfants, elle a perdu leur garde. Leur placement est reconduit chaque année depuis 2015, malgré ses multiples tentatives pour les récupérer. Le documentaire *Rachel, l'autisme à l'épreuve de la justice*, qui sera diffusé le 6 avril sur la chaîne Public Sénat, retrace le parcours de cette « faillite collective », selon les termes employés par la réalisatrice Marion Angelosanto.

Pour l'avocate de M^{me} Diaz, Sophie Janois, spécialisée dans la défense des familles d'enfants autistes, la mainmise de la psychanalyse dans la prise en charge de l'autisme, à rebours des recommandations de bonnes pratiques énoncées depuis 2012 par la Haute Autorité de santé, conduit à des mises en cause très fréquentes des mères de ces enfants. « Elles sont désignées comme toutes-puissantes, ou au contraire manquant d'autorité, fusionnelles ou trop froides, projetant sur leurs enfants leurs propres troubles », liste-t-elle. « On les accuse de nomadisme médical, dû au fait qu'elles sont fréquemment confrontées à un refus de diagnostic de la part du personnel médical », dénonce-t-elle.

Sylvia (son prénom a été changé à sa demande) est travailleuse sociale, elle a pendant plusieurs années effectué des enquêtes sur des familles à la suite d'informations préoccupantes ou de signalements. Elle a commencé à s'interroger sur sa pratique professionnelle quand sa propre fille a été diagnostiquée autiste.

Aucune statistiques

« Quand on travaille dans la protection de l'enfance, on est formés à regarder si les enfants vont bien. On a peur de ne pas voir des situations de maltraitance. Mais l'autisme, c'est quasiment un copié-collé des points d'appel en maltraitance dont on dispose », se rend-elle compte aujourd'hui.

Depuis la mise en place de la stratégie autisme au printemps dernier, un effort sur la formation des professionnels de la justice et de la petite enfance est entrepris, parmi d'autres mesures. Mais combien de familles ont jusqu'à présent fait les frais d'enquêtes sociales injustifiées, simplement en raison du handicap mal connu de leur enfant ? Impossible à savoir, car aucune statistique nationale ne permet de connaître le nombre d'enfants autistes pris en charge par les services de la protection de l'enfance. Pour Manon Aubry, de l'association TouPi, au-delà de l'autisme, ce sont toutes les familles d'enfants ayant un handicap qui sont susceptibles de connaître ces drames.

Bien souvent, les mères isolées, particulièrement démunies, sont les cibles de ces informations préoccupantes. Et le risque s'aggrave quand elles sont elles-mêmes autistes, ce qui est fréquent. Claire Gilet l'a appris à ses dépens. Après avoir demandé de l'aide aux urgences de l'hôpital à la suite d'un « événement traumatisant » sur lequel elle ne souhaite pas s'étendre, cette mère de trois enfants, dont deux autistes diagnostiqués, comme elle, a reçu une information préoccupante en juillet 2018.

Heureusement, l'enquête, menée par des travailleuses sociales « très bienveillantes », a permis de classer son dossier sans suite. Il y a quelques jours, à la suite d'une chute, elle a dû conduire son fils aux urgences. « J'ai attendu quatre jours pour m'y rendre tellement j'avais peur d'y aller avec mon enfant. » Elle soupire. « Jamais je n'aurais eu cette réaction avant. »